



Liminaire CDEN CGT Educ'Action 93 Jeudi 24 septembre 2020

Mesdames et Messieurs,

Ce CDEN se tient dans un contexte de crise sanitaire inédite. Cette situation éprouvante pour toutes et tous met malheureusement en lumière un système éducatif abîmé par plusieurs décennies de politiques gouvernementales régressives.

A cela s'ajoutent des problématiques spécifiques à notre département telles qu'une démographie scolaire en hausse face à des dotations quant à elles toujours en baisse. On comprend ainsi facilement les difficultés rencontrées par les élèves et les personnels dès la rentrée (notamment celle des classes surchargées). Le manque de personnel médico-social dans de nombreux établissements (Saint-Denis, Epinay) est quant à lui proprement scandaleux et le manque de personnel de remplacement, dans le 1^{er} degré en particulier, et ce plusieurs semaines après la rentrée, n'est pas acceptable. Dans ces conditions, entendre que « *la réussite éducative est la priorité du département* » illustre parfaitement la déconnexion entre le terrain et l'administration.

Face à cette situation déjà difficile pour les personnels, s'impose maintenant la question des conditions sanitaires dans les écoles, les services et les établissements. Si votre rapport évoque des dotations qui prendraient en compte la crise sanitaire, force est de constater que celles-ci restent insuffisantes. A cela s'ajoute également le manque de communication ou plutôt le problème d'une communication incohérente quant à la distribution des masques, leur nombre et leur gestion, les personnels concernées (la question des personnes vulnérables est sur ce sujet particulièrement éclairante...), les cas Covid avérés, les remaniements de protocole de dernière minute... Entre cacophonie dans les médias et mutisme face aux personnels, le Ministère n'a clairement pas été à la hauteur. Ainsi malgré les « *nous sommes prêts* » ou « *la situation sanitaire est bien maîtrisée* », plus personne ne semble dupe. Personnels, famille, élèves, tous sont inquiets et attendent de réelles garanties de protection. Le renvoi systématique à la responsabilité individuelle de la part des autorités départementales et académiques ne saurait être une réponse acceptable.

Pour la CGT Educ'Action, une rentrée digne de ce nom, dans ce contexte exceptionnel, passait à minima par un plan d'urgence destiné à recruter des personnels afin de diminuer les effectifs par classe (comme cela peut être le cas

en Italie, en Espagne, en Irlande), accompagner véritablement toutes et tous nos élèves (ULIS y compris !), installer des points d'eau supplémentaires ou encore trouver des solutions pour compenser l'insuffisance de salles pour multiplier les groupes dans les écoles et établissements.

Au lieu de cela, les personnels ont dû faire face à une impréparation caractérisée du Ministère, les laissant seuls et démunis face à la réalité du terrain.

C'est pourquoi plutôt qu'un « grenelle des enseignants » et des dotations insuffisantes, la CGT Educ'Action 93 exige de réelles mesures, à savoir un plan d'urgence pour le 93, des masques gratuits pour les élèves, réellement protecteurs, un recrutement massif de personnels, une revalorisation des salaires pour les fonctionnaires et des traitements pour les contractuels. A ce sujet, la CGT Educ'Action 93 a lancé une campagne pour que les AESH, personnels particulièrement délaissés par l'institution, aient le droit à la prime Rep/Rep+. Nous comptons gagner cette bataille comme ce fut le cas cet été pour les assistantes sociales. Le refus de la précarité de tous les personnels de l'éducation nationale est l'une des conditions essentielles à une réelle réussite éducative.

Pour conclure, la CGT Educ'Action 93 dénonce le sort réservé aux mineurs isolés et sans papiers et s'inquiète des garanties de leurs droits particulièrement en ce qui concerne celui de l'accès à l'éducation. La France a pourtant signé la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 et s'est donc engagée à reconnaître le droit à l'éducation comme un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire. Aujourd'hui, rappelons qu'un réfugié sur deux est un enfant ou un jeune. Or de trop nombreux jeunes restent non accompagnés (par manque de personnels dans les UPE2A notamment). L'Institution doit donc défendre dès maintenant le droit à la scolarisation de ces enfants, condition primordiale à la réussite de leur intégration plus tard.

Je vous remercie pour votre attention.